



Paris, le 4 décembre 2019

## COMPTE RENDU DE LA CAP DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS du 3 et 4 décembre 2019

### Représentaient l'UNSA :

Géraldine FABIOUX	DDT Eure et Loir	02.37.20.50.24	<a href="mailto:geraldine.fabioux@eure-et-loir.gouv.fr">geraldine.fabioux@eure-et-loir.gouv.fr</a>
Martine FONTAN	DDT Dordogne	05.53.45.57.45	<a href="mailto:martine.fontan@dordogne.gouv.fr">martine.fontan@dordogne.gouv.fr</a>
Benoît PECQUEUR	DRAAF Normandie	02.32.18.94.04	<a href="mailto:benoit.pecqueur@agriculture.gouv.fr">benoit.pecqueur@agriculture.gouv.fr</a>
Jacques DELCEY	DDT Jura	(expert)	<a href="mailto:jacques.delcey@jura.gouv.fr">jacques.delcey@jura.gouv.fr</a>
Gwendoline PROSPER	LEGTA Roanne Chervé	(experte)	<a href="mailto:gwendoline.prosper@educagri.fr">gwendoline.prosper@educagri.fr</a>
Fabien STECKLER	LEGTA Metz Courcelles	(expert)	<a href="mailto:fabien.steckler@educagri.fr">fabien.steckler@educagri.fr</a>

### DECLARATION LIMINAIRE

## 2019-2020 : restructurations reconversions : un rouleau compresseur ravage nos missions.

Madame la Présidente,

Nous sommes réunis pour ce qui est probablement la dernière représentation de cette instance telle que nous la connaissons.

La loi sur la transformation de la fonction publique votée en août, stipule que les décisions individuelles relatives aux mobilités et aux avancements ne relèveront plus des CAP.

Les missions des CAP seront recentrées sur les situations individuelles complexes telles que les procédures disciplinaires et les recours.

Nous regrettons ce recul historique du dialogue social. En effet, cette CAP montre une fois de plus l'utilité de nos interventions quand il s'agit de vérifier la bonne prise en compte de dossiers difficiles ou de relever des oublis, toujours possibles malgré la vigilance qui peut être apportée dans les circuits de gestion de ces dossiers.

Tout est fait pour affaiblir les organisations syndicales représentatives des personnels. Pourtant, le dialogue a toujours permis de tenir compte de la situation de vie de nos collègues car derrière une décision de mobilité il y a bien souvent des conditions de vie qui sont en jeu.

L'**UNSA** sera très attentive à ce que les futurs regroupements de services prévus pour 2020 se fassent dans la concertation avec comme ligne de conduite la préservation du statut des agents et la qualité de vie au travail. L'**UNSA** veillera à ce qu'aucun agent du MAA ne soit lésé.

---

**UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES**  
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

78, rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP

01.49.55.55.31 – [unsa-agrifor.syndicats@agriculture.gouv.fr](mailto:unsa-agrifor.syndicats@agriculture.gouv.fr) - <http://agrifor.unsa.org/>

Le réseau des IGAPS doit être renforcé, et davantage formé, pour assurer le respect des règles, comme il est inscrit dans le projet de lignes directrices de gestion. Nous demandons à ce sujet à ce que les organisations syndicales soient destinataires de l'enquête en cours sur le réseau des IGAPS.

Ce renforcement est important car dans le projet de lignes directrices du MAA, examiné le 26 novembre en groupe de travail, nous avons noté que « *l'IGAPS contribue à la préparation de la décision en éclairant le SRH* ».

Aujourd'hui les dysfonctionnements induits par la mise en place de RENOIRH ont des conséquences sur la carrière et la rémunération des agents. Cela est très inquiétant à la veille de la mise en place des SGC.

Sur ce sujet des SGC justement, l'impact sur les agents et les services concernés risque d'être important si les ministères ne répondent pas aux questions légitimes qui leur sont remontées. Nous demandons également la transmission de ces préoccupations au Ministère de l'Intérieur, qui semble être seul pilote de cette réforme.

Nous attirons enfin votre attention sur la nécessité de prendre en compte les exigences formulées localement au risque de mettre en échec cette opération, au détriment des agents, du fait du décalage total entre le niveau national et les procédures locales déjà bien avancées.

Depuis 12 ans les services de l'État subissent un démembrement qui ne cesse de croître. Ainsi, les fractures territoriales, sociales, économiques et culturelles qui minent notre pays ne cessent de s'accroître.

À l'**UNSA** nous pensons qu'un État fort avec des Services Publics forts contribue à corriger les inégalités qui sont la source de ces fractures.

A deux jours d'un grand mouvement national, comment ne pas faire un lien avec les annonces tout azimut sur la future réforme des retraites.

Cette réforme dépasse de loin l'échelle de cette commission mais au moment où vous demandez encore des efforts aux agents de ce ministère, au moment où l'on parle encore d'égalité femmes-hommes, au moment où l'on parle encore d'inclusion des plus faibles socialement et des personnes en situation de handicap...

Il serait temps que le gouvernement cesse, sous couvert d'un vernis d'équité, de s'attaquer à nouveau aux agents du service public en s'en prenant aux garanties précédemment acquises en matière de retraite.

Enfin, pour terminer notre intervention, nous adressons une fois de plus notre reconnaissance aux agents des bureaux de gestion, eux-mêmes dans la tourmente...

Nous avons toujours eu un excellent accueil lors de nos demandes de consultation de dossiers. Disponibilité et efficacité résumant bien l'action des agents gestionnaires des corps de MAA. L'**UNSA** vous adresse donc un grand merci et espère pouvoir encore bénéficier de vos services à l'avenir !

## **REPONSES DE L'ADMINISTRATION**

### **Loi de transformation de la fonction publique et rôle des CAP :**

À partir de 2020 les CAP ne traiteront plus des mobilités et avancements. Seuls les passages d'adjoint administratif vers SA seront examinés une dernière fois en 2020. L'administration est attachée aux échanges riches que nous avons en CAP.

6 groupes de travail ont été mis en place depuis septembre 2019 pour que le dialogue social continue.

### **Les lignes directrices de gestion :**

Le décret sur les LDG a été publié le 2 décembre 2019 et comportent plusieurs thèmes, il y a les mobilités et l'avancement. Les organisations syndicales seront rassemblées en CTM le 17 décembre 2019 pour travailler sur les LDG de mobilité. La partie avancement sera travaillée au printemps 2020.

### **Les secrétariats généraux communs :**

Le MAA a porté un certain nombre de demandes, formulées par les OS qui ont été entendues par les services du ministère de l'intérieur et du 1<sup>er</sup> Ministre. Les IGAPS disposent de toutes les informations nécessaires pour aider les agents à faire un choix. Une réunion en « visio » est organisée tous les lundi matins entre la SG du MAA et les IGAPS pour faire un point. L'administration nous a assuré du maintien de la rémunération tant que l'agent sera sur son poste. Par contre, le régime indemnitaire n'est pas garanti.

Il y aura 3 cycles de mobilité par an : 1 cycle de printemps pour une affectation en septembre, puis 2 cycles d'automne.

Les fusions des SGC seront considérées comme une restructuration, Il y aura donc un accompagnement à la formation et une prime de reconversion. Les agents bénéficieront de tous les accompagnements auxquels le Ministère pourra répondre.

L'administration a pour volonté de suivre l'ensemble des agents concernés par le biais des IGAPS.

Le droit au retour sera valide pour un délai de 5 ans. Lors des mobilités, une attention particulière sera portée aux agents souhaitant retourner dans leur structure d'origine.

#### **Les MIREX :**

La création des MIREX est bien considérée comme une restructuration.

Cette fusion se faisant sur 3 ans, il n'est pas urgent pour les agents de changer de poste.

#### **FEADER :**

Le transfert en région est prévu pour 2022, il reste un peu de temps à l'administration qui se rapproche de l'ARF (association des régions de France) pour mener à bien cette réforme.

#### **RenoIRH :**

Selon l'administration, c'est un SIRH qui fonctionne. Il est utilisé dans d'autres administrations. C'est un outil permettant de gérer la carrière des agents avec les données provenant de Guépard, Odyssee et Agorha. Il y a actuellement des problèmes de flux, notamment avec Agorha, pouvant amener des dysfonctionnements sur le calcul des primes. RenoIRH ne gère pas des postes mais des agents. L'administration travaille actuellement sur la circulation de ces flux afin que l'outil soit le plus opérationnel possible en début d'année civile prochaine.

#### **Le plan de requalification :**

Le MAA se félicite d'avoir obtenu ce plan de requalification pour 4 ans. Il a cependant bien conscience que cela ne paraît pas suffisant pour les OS.

#### **Examen professionnel de SA :**

Questionnement sur les épreuves de l'examen professionnel de SA, ceux des filières techniques ne comportant pas d'épreuve écrite. Le MAA réfléchit aux changements possibles.

#### **La place de la filière administrative :**

Une étude de l'OMM vient d'être lancée sur l'avenir de la filière administrative dans un ministère dit « Technique ».

### **Bilan du corps présenté par l'IGAPS**

- Il est disponible sur l'intranet du Ministère.
- Le corps a perdu 212 agents. Ces agents sont essentiellement en PNA ou disponibilité.
- En 2018, 113 agents sont entrés dans le corps, par d'autres fonctions publique, et concours de déprécarisation.
- Le corps vieillit, 17 % ont plus de 60 ans.
- La baisse des effectifs est assez sensible dans les DDI, au profit de la filière technique.
- Moyenne C2 vers C3 : 19 ans et 19 jours

### **AUTRES SUJETS A L'ORDRE DU JOUR**

- Mobilités
- Détachements
- Intégrations
- Titularisations

- Tableaux d'avancement au titre de l'année 2020 : accès au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Tableaux d'avancement au titre de l'année 2020 : accès au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Questions diverses

**POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, N'HESITEZ PAS A CONTACTER  
LES REPRESENTANTS UNSA DESIGNES AU DEBUT DE CE  
COMPTE-RENDU**

**VOUS POUVEZ OBTENIR LES RESULTATS SUR LE SITE DU MAA**

<http://intranet.national.agri/Quels-sont-les-resultats-des-CAP>

**OU CONTACTER LA PERMANENCE**